

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe Outre-Mer

La succession des rapports depuis 20 ans, fait apparaître les mêmes constats sur le vieillissement. L'allongement de l'espérance de vie est, certes, un progrès majeur, toutefois, notre société éprouve toujours la plus grande difficulté à répondre aux enjeux économiques et sociaux de la prise en charge des personnes âgées.

Les mouvements sociaux des personnels des EHPAD ont cristallisé les débats autour des moyens et des financements des établissements d'hébergement mais l'enjeu est plus vaste et consiste à instituer une politique ambitieuse en matière de dépendance pour ne pas creuser davantage les inégalités existantes.

Outre-mer, à l'horizon 2030, les Antilles et La Réunion feront partie des territoires français les plus concernés par le vieillissement démographique. À titre d'exemple, la Guadeloupe et la Martinique compteront plus de personnes âgées que de jeunes. Dans ces territoires, la question du vieillissement et de la dépendance est d'autant plus préoccupante que le contexte socio-économique est déjà fortement dégradé.

En effet, le taux de chômage élevé, la faiblesse des revenus et le nombre croissant de bénéficiaires de prestations sociales révèlent le faible niveau de ressources des populations ultramarines. Cette précarité est plus significative chez les personnes âgées où les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées est 7 fois plus élevées que dans l'Hexagone.

La paupérisation de cette population s'accroît davantage si on tient compte du coût plus élevé des soins ce qui inévitablement, dissuade beaucoup d'entre eux à se soigner.

À ces difficultés, s'ajoute le plus souvent une insuffisance de l'offre de soins, le déficit des professionnels médicaux ou paramédicaux voir des déserts médicaux dans certains territoires. Enfin, l'offre d'hébergement apparaît globalement insuffisante, vétuste ou inexistante comme à Mayotte qui ne dispose d'aucune structure d'accueil pour les personnes âgées. Ces écarts sont plus marqués pour les capacités d'accueils en EHPAD et d'hébergements dans divers territoires (Notamment en Guyane et à Mayotte).

« Il est évident que le vieillissement de la population affectera nos modèles de développement déjà fortement interrogés par ailleurs ».

L'annonce à venir des orientations stratégiques devront nécessairement répondre aux interrogations sur la tarification, les conditions de travail des professionnels et des moyens accordés aux EHPAD. De plus, les stratégies régionales de santé devront traiter, au plus près des territoires, du parcours de santé des personnes âgées et de l'accompagnement de la dépendance. Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.